



Le compromis serait selon Georg Simmel l'« une des plus grandes inventions de l'humanité ». Invention qui a permis « aux hommes de cohabiter et de créer une société sans avoir à se mesurer constamment dans les combats » Julien Freund (1981). Comment s'établit la force du compromis ?

I - L'ÉCUEIL DE LA COMPROMISSION ET DE L'INTRANSIGEANCE.

« Une première confusion doit être écartée. En effet parler de compromis¹ fait inéluctablement penser à compromission. Le Petit Robert définit d'ailleurs la compromission comme une « action par laquelle on est compromis », définition qui pose ainsi un lien fort entre les deux concepts, bien qu'elle insiste aussi étrangement sur le caractère passif et quasiment soumis de la compromission. Ce glissement presque inévitable rejaillit évidemment sur l'idée de compromis pour la dévaloriser et la rendre suspecte. En effet pareille proximité inscrit dans le compromis l'odieux des compromissions. Celles-ci en effet portent avec elles de la lâcheté, de la complicité avec le mal ou l'injustice, de l'infidélité envers ses convictions, de la trahison envers des solidarités élémentaires ou fondamentales. Entrer dans les

¹ Compromis est emprunté au latin juridique *compromissum* « appel à sentence d'un arbitre » le mot s'emploie en droit, tant avec le sens d'emprunt qu'avec celui d'engagement réciproque. Compromis s'est répandu avec le sens « d'accord obtenu par concession mutuelle » le Robert

*compromissions, c'est s'engager sur une pente fatale qui de compromissions à première vue légères conduit à des compromissions toujours plus graves qu'une conscience anesthésiée par ses petits faux pas ne remarque même plus ».*p.13

*« Le Petit Robert définit l'intransigeance par rapport au compromis, puisque ce dictionnaire affirme que l'intransigeant est celui « qui n'admet aucune concession, aucun compromis ». L'intransigeant est alors l'antipode de l'homme du compromis. Il fait même du compromis un repoussoir, en se posant lui-même comme l'homme des principes, de la fidélité morale, de la rigueur religieuse de l'obéissance aux autorités. On ne doit pas le confondre nécessairement avec la figure du pharisien qui, si du moins on suit les évangiles sur ce point, se définit plutôt comme étant celui qui dit, prêche aux autres, leur impose fardeaux, alors que sa vie concrète ne correspond nullement : à ses déclarations de principe. Il est dédoublé, affirmant haut et fort ce qu'il désavoue par sa conduite, alors que l'intransigeant se tient « droit dans ses bottes », rigoureux sur ses principes comme dans sa vie ».*p.18

*« L'intransigeance en tant que telle est intenable, sauf hypocrisie ou double jeu. Le respect de la nature de toute décision morale oblige au contraire à ne pas se fixer maladivement sur du prétendu non-négociable, mais à comprendre la finitude d'une liberté située. Elle doit se déployer dans une société pluraliste et complexe qu'on a même pu dénommer à juste titre comme une « société du risque » (Ulrich Beck) ; elle doit donc rester ouverte à l'événement imprévisible, mais supposé porteur d'exigences et de sens si du moins on sait l'accueillir. Accueil rendu impossible par l'aveuglement qu'induit l'intransigeance. »*p.42. Paul Valadier, *La part des choses, compromis et intransigeance*, Lethellieux 2010

II - L'ÉMERGENCE DU COMPROMIS

a) l'émergence du compromis dans l'interaction d'un échange non encadré²

Un policier trouve un couteau sur un des jeunes, Karim intervient et à force de négociation, le policier demande au jeune de jeter son couteau dans la bouche d'égoût pour « passer l'éponge ».

« Ici, le compromis révèle deux choses. D'une part, pour que ces actions visant un compromis puissent se réaliser, elles doivent mettre en jeu au minimum quelques repères communs, afin d'assurer une certaine lisibilité des pratiques de publicisation (des jeunes et des policiers dans cet exemple), des espaces d'action (le rassemblement, les réseaux, etc.) et des instruments mis en œuvre (légaux ou non). En l'absence de cette lisibilité et d'investissements de forme partagés en référence à la règle et non au contenu, les relations deviennent problématiques.

D'autre part, la notion de compromis montre l'importance du public concerné. La scène du couteau est considérée comme un compromis par les partenaires, mais peut être jugée comme étant un arrangement inadmissible par un habitant qui voit la scène depuis sa fenêtre. Le jugement par les différents publics ne porte donc pas sur l'aspect moral d'actes évalués comme étant bons ou mauvais dans l'absolu. L'acte incriminé est d'abord justifié ou non, dans la situation(...)

La position d'un public dépend en effet de sa capacité à s'inscrire dans l'interaction en se mettant à la place des acteurs. Le concernement du public fait appel, dans un premier temps,

² L'auteur s'inscrit dans une *sociologie pragmatique* qui envisage « les façons dont les personnes s'engagent dans l'action, leurs justifications et le sens qu'elles donnent à leurs actes » Boltanski1999. Il ne s'agit pas de concilier des valeurs opposées mais de surmonter l'épreuve faisant émerger l'accord.

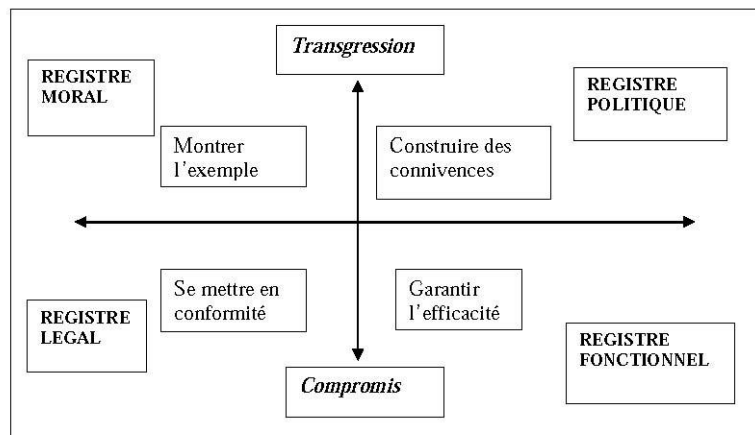
à sa capacité de rapprochement vis-à-vis des protagonistes. C'est semble-t-il dans un second temps que le jugement porte sur le bien commun et sur le soi. »

Jérôme Boissonnade, le concept de « régime d'action » dans l'analyse du discours des jeunes de banlieue, jboisson@msh-paris.fr

b) La dynamique transgressive des dirigeants.

Face à l'action, les dirigeants combinent ainsi plusieurs registres (voir schéma ci après), dont le légal (respecter les règles) et le fonctionnel (être efficace) agissent comme des facteurs de cadrage et où le moral et le politique jouent des rôles d'ajustement.

Schéma 1 : Des modes de justification clé la transgression



Aux prises avec ces réalités composites, les dirigeants peuvent être poussés à transgresser le légal et le fonctionnel, à partir des exigences de leur morale (influence des valeurs) ou des pressions du jeu politique où ils s'exposent (besoins ou exigences des autres acteurs). Soit ils réagissent en détournant le légal ou le fonctionnel, soit ils se servent des ouvertures offertes par les registres moraux et politiques pour enrichir le champ des possibilités, à travers une transgression qui aide à repenser la règle ou la performance opérationnelle »

Cristel Beaucourt, Laetitia Laude, « Diriger : entre compromis et transgression, une analyse de la relation dynamique » revue internationale de Psychosociologie, hiver 2010

c) La médiation du tiers

« Les situations sociales complexes actuelles relèvent souvent de plusieurs mondes et des conflits peuvent surgir de leurs rencontres. Ces différents mondes possèdent chacun leur normativité propre. Il n'y a pas un tiers généralisé, mais des tiers généralisés. C'est ici sans doute qu'apparaît quelque chose de spécifique à notre époque. Les systèmes de normes rentrant en concurrence les uns avec les autres, apparaît la nécessité d'une nouvelle forme d'universalisation, plus abstraite. Les ressorts classiques de la représentation de la Loi, constitutifs du tiers généralisé, semblent ne plus suffire. La société moderne met en question l'universalité du tiers généralisé, elle détotaie le tiers généralisé. Ce qui fait norme apparaît désormais comme problématique. Notre société ne propose plus de modèles substantiels, par exemple, le modèle du professeur, de l'éducateur, du chef d'équipe, du père, etc. Les modèles sont défaits dans la vie réelle compte tenu de la pluralisation des attentes et parce qu'ils ne sont pas soutenus socialement. Les normes n'étant plus garanties par les évidences du monde commun, il faut désormais les justifier à l'aide de principes fondamentaux de l'usage

communicationnel de la parole. Cette contextualisation de la norme implique de nouveaux apprentissages réflexifs et, dans de nombreux cas, un accompagnement. Il semble que nous passions de la métaphore de l'arbitre à celle du médiateur. Il se profile alors une nouvelle forme de tiers : un tiers réflexif et délibératif. »

Elisabeth Volckrick, *Intervenir en tiers* aujourd'hui, Université de Louvain,
volckrick@reco.ucl.ac.be

III - DANS UN MONDE PLURIEL LA LUTTE POUR LA RECONNAISSANCE PASSE PAR LE COMPROMIS

« Le problème du compromis est qu'on ne peut pas atteindre le bien commun par une justification unitaire, mais seulement par la mise en intersection de plusieurs ordres de grandeur. Le compromis est donc essentiellement lié à un pluralisme de la justification³, c'est-à-dire aux arguments que les gens mettent en avant dans les conflits. Il n'existe pas de super-règle pour résoudre les conflits, mais on résout les conflits à l'intérieur d'un ordre homogène où les gens se reconnaissent. Les marchands et les acheteurs se situent dans l'ordre commercial, et les règles qui régissent cet ordre sont différentes de celles qui apparaissent, par exemple, dans l'ordre familial.

ANV : En quoi le compromis se distingue-t-il de la compromission ?

³. Paul Ricœur se réfère au livre de Luc Boltanski et Laurent Thevenot, *De la justification. Les économies de la grandeur*. S'inspirant du célèbre texte de Pascal *Trois discours sur la condition des grands* (grandeur naturelle, grandeur d'établissement et charité) où la référence à une grandeur hors de son ordre est source de tyrannie, ces auteurs distinguent six grandeurs hétérogènes qui ne peuvent s'accorder que dans des compromis :

La grandeur de l'inspiration (peut être mise en relation avec la *Cité de Dieu* de Saint Augustin) *trouve une expression laïque dans la mise en valeur d'actes créatifs, de gestes d'avant-garde artistique ou politique, et d'innovations rompant avec un état de chose antérieur. [...]*

La grandeur domestique (peut être mise en relation avec *la politique tirée des propres paroles de l'Écriture Sainte* de Bossuet) *[...] le supérieur commun prend la forme d'une autorité. Une telle justification doit étendre une modalité de lien avec des êtres proches au-delà d'un lien familial, amical ou communautaire, et permettre une qualification dépassant les frontières d'une communauté particulière de façon à assurer le transport d'un jugement de confiance. [...]*

Dans la justification par le renom dans l'opinion, la qualification repose sur la reconnaissance par un collectif et non sur la spécificité d'une relation familière (peut être mise en relation avec le *Léviathan* de Hobbes) *les dispositifs modernes d'instrumentation du regard, de transport d'images et de signes, permettent de conférer une valeur à la capacité d'être connu et reconnu. [...]*

L'ordre de justification civique (peut être mise en relation avec le *Contrat social* de Rousseau) *fournit un puissant levier critique pour dénoncer le détournement, au profit d'intérêts particuliers, d'un bien commun qualifié par l'intérêt général. [...]*

La grandeur marchande (peut être mise en relation avec *La richesse des nations* d'Adam Smith) *constitue également un ordre de justification, en dépit de son assise sur des intérêts individuels, selon une figure de la concurrence comme bien commun qu'élabore l'économie politique [...]*

La justification par la grandeur industrielle (peut être mise en relation avec *La cité industrielle* de Saint Simon) *l'efficacité repose également sur l'engagement d'une profusion d'objets, saisis dans ce cas à l'état de techniques. [...]*

*Le transport indu d'une grandeur dans une épreuve relevant d'une autre forme de justification est dénoncé comme injuste : un cadre dont la position ne résulte pas tant de sa compétence que de ses relations, un créateur qui tire moins sa grandeur de l'inspiration de ses œuvres que d'un lancement médiatique, un élu qui doit son élection aux avantages distribués à une clientèle, etc. Les dénonciations visent la menace d'un ordre unique et rigide, dans lequel toutes les grandeurs seraient superposées, ou toutes les misères confondues dans l'exclusion (Walzer, "Exclusion, injustice et Etat démocratique", 1994). Laurent Thevenot, *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale**

P. Ricœur : *Le compromis, loin d'être une idée faible, est une idée au contraire extrêmement forte. Il y a méfiance à l'égard du compromis, parce qu'on le confond trop souvent avec la compromission. La compromission est un mélange vicieux des plans et des principes de références. Il n'y a pas de confusion dans le compromis comme dans la compromission. Dans le compromis, chacun reste à sa place, personne n'est dépouillé de son ordre de justification. Prenons un exemple où l'on vit sans cesse en faisant des compromis, je pense à l'entreprise. Elle a une stratégie productiviste, mais elle a aussi affaire à des gens qui sont célibataires ou mariés, lesquels sont aussi des citoyens, ayant des droits, comme celui de se syndiquer. Le compromis, dans la vie d'une entreprise, est précisément l'art de combiner différents plans de référence, sans les confondre.*

« Travaillez bien, parce que nous sommes une grande famille », dira un patron paternaliste à ses employés. Ici, l'entreprise capte sournoisement la valeur familiale de soumission de l'enfant au père, si caractéristique de la famille patriarcale. Un tel patron dérobe une valeur familiale pour tenter de mieux faire marcher son entreprise. C'est une compromission. Le compromis n'est pas de la même veine. Prenons par exemple les discussions qui existent actuellement sur l'ouverture des magasins le dimanche. Il y a conflit entre l'intérêt du commerce et, d'autre part, les droits familiaux et les droits du citoyen au sujet du repos. La recherche du compromis est ici délicate. J'ignore sur quoi elle débouchera, mais nous n'avons pas affaire à une compromission ou à un consensus. Le consensus supposerait, dans ce cas, le nivellement de tous dans un magma. Le compromis est toujours faible et révocable, mais c'est le seul moyen de viser le bien commun. Nous n'atteignons le bien commun que par le compromis, entre des références fortes mais rivales.

ANV : Est-ce par exigence ou par nécessité que, selon vous, les institutions sociales et politiques sont conduites à trouver des compromis ?

P Ricœur : *Le problème que vous soulevez est celui de la paix civique. Comment empêcher que les différends, les litiges, les conflits ne dégèrent en violence ? En ce sens, le compromis est une barrière entre l'accord et la violence. C'est en absence d'accord que nous faisons des compromis pour le bien de la paix civique. Nous pourrions même dire que le compromis est notre seule réplique à la violence dans l'absence d'un ordre reconnu par tous, et en sorte unique dans ses références. Comme nous n'avons que des références fragmentaires, c'est entre ces références-ci que nous sommes obligés de faire des compromis(...)*

Tous les compromis sont faibles, parce qu'ils ont des principes moins forts que les principes qui s'opposent. Un compromis est honnête s'il reconnaît la force de la revendication de part et d'autre, mais en même temps il est créateur, car il ouvre la voie vers la recherche de nouveaux principes plus vastes. Pour le dire autrement, il me semble que le bien commun se définit par le compris entre des règles rivales qui couvrent des secteurs divers d'activité, des mondes d'action.

Paul Ricœur : Propos recueillis par Jean-Marie Muller et François Vaillant, publiés par la revue Alternatives Non Violentes, n°80, Octobre 1991.

IV- L'ADAPTATION AUX CIRCONSTANCES DEMANDE LA VIGILANCE D'UN DISCERNEMENT SPIRITUEL

« Toute décision se prend dans l'histoire, donc au sein d'événements mouvants et changeants. Si une conscience française et chrétienne pouvait en 1940 estimer

impossible la résistance et nécessaire la soumission à Vichy, était-elle encore en droit de le faire quelques mois plus tard, quand la soumission du Prince à l'idéologie et aux injonctions nazies, le montrait plus esclave que Prince? Ne fallait-il pas alors désavouer sa première décision et accepter franchement d'en changer? Mais le résistant au nom de son opposition légitime à la lâcheté et à l'asservissement de la collaboration, pouvait-il tout se permettre au risque d'aggraver l'emprise du régime et des nazis sur la population, donc ne devait-il pas lui aussi admettre qu'il est des actions interdites et contre-productives, si elles aggravaient l'emprise de l'ennemi et accroissaient la répression sur les populations, donc renforçaient une servitude subie ? À chaque fois la question : que veut-on au juste quand on veut que quoi que ce soit constitue le critère d'une conscience juste ? Quelle est la visée qu'on se donne et qu'on ne peut atteindre qu'en cohérence avec cette fin ? Question qui appelle un discernement spirituel permanent et une vigilance morale qui font obstacle aux positions tranchées une fois pour toutes d'où toute pensée (retour sur soi) est absente. Et, au fond, l'objection majeure à l'intransigeance morale ou de la référence au non-négociable tient dans l'idée qu'une telle position court-circuite la pensée et transforme le sujet moral en mécanique appliquant des principes sans âme. Or on peut rappeler ici la leçon machiavélienne : il faut en effet savoir changer de position selon les variations de ce que le Florentin appelait la « fortuna », nous dirions les circonstances historiques, mais on se doit de le faire avec intelligence, pondération et évaluation juste des données en présence mouvantes, complexes, ambiguës.[...].

et nous ajouterons pour sortir du domaine politique et social, qu'un couple ne vit pas sa sexualité et l'acceptation d'enfants de la même manière en début de mariage ou quand la maladie atteint l'un ou l'autre des conjoints; et donc que pour eux le « oui à la vie », tellement promu par les intransigeants, doit être modulé selon les situations, au point qu'une inconditionnalité pourrait signifier non la fidélité et l'amour, mais assez vraisemblablement l'inverse, la mise à mal du couple, l'impossibilité d'assumer une « paternité/maternité responsable », une raideur immorale et psychologiquement insupportable. La fidélité à un principe se changerait en méconnaissance et en trahison de ce principe.

Mais en aucun cas, tout n'est possible ni juste; en toute situation le discernement moral et spirituel s'impose; en tout cas le discernement consiste à trier entre propositions contraires et apparemment aussi fondées l'une que l'autre. Tout le travail de la conscience consiste à peser, à mesurer, à s'engager sur ce qu'elle croit bon et à écarter ce qui lui rendrait la vie personnelle insupportable (Arendt), mais aussi à ne pas cesser de s'interroger, car l'histoire n'est jamais finie et la décision justifiée à un moment peut se changer en décision injustifiable et coupable à un autre. Comment pondérer ainsi les choix sans vie spirituelle qui va bien au-delà du calcul des intérêts, de la recherche de son propre bonheur, de la soumission à des principes ou à des normes, mais qui recherche souvent à tâtons, en tout cas non sans pensée, le juste chemin qui permet d'accroître concrètement la justice ou le bien (de ce pays, de ce couple, de cet enfant)⁴. »p183.

Paul Valadier, *La part des choses, compromis et intransigeance*, Lethellieux, 2010

⁴ Il devrait aller sans dire que cette conversation avec soi-même (pensée) ne va pas sans la conversation avec autrui: la raison humaine n'est pas monologique et a besoin de se vérifier au contact d'autrui.